

P R O C E S - V E R B A L 8/2024

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	3
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	3
1.1.3 Communications de la Municipalité	3
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	4
2. Ordre du jour	4
2.1 Préavis 26-2024 Budget 2025	4
2.2 Préavis 27-2024 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2024-2028	21
2.3 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles Postulat 02-2024 de M. Guillaume Roy et consorts « Evaluer le potentiel financier d'une adaptation des pratiques de tarification du stationnement »	25
2.4 Propositions individuelles	25
2.4.1 Interpellation « Petites dents, gros tarifs » de Mmes Odile Cuénoud Gonzalez et Line Zolliker	25
2.4.2 Interpellation « La question du stationnement de Dieci Pizza à Pully de M. David Conti	26

2.5	Divers	27
2.5.1	Invitation fête de Noël de l'Association « Pully-Nord » 9 décembre 2025 Mme Lena Yersin	27
2.5.2	Protection de données personnelles - Préavis 23-2024 M. Pascal Kotté	28

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, M. le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place et au nom du Bureau et de moi-même, et je vous souhaite une cordiale bienvenue pour cette dernière séance de l'année politique 2024.

J'espère bien sûr que nous aurons le plaisir de nous retrouver à l'issue de la séance pour notre traditionnel repas de fin d'année, permettant de partager un moment de convivialité et de faire plus ample connaissance, en dehors de nos activités formelles.

Je profite par ailleurs de souhaiter un bon anniversaire à notre Municipal, Jean-Marc-Chevallaz, qui le fête ce soir.

(Applaudissements)

Ces applaudissements sont aussi pour ceux ou celles dans cette salle qui auraient aussi leur anniversaire aujourd'hui et dont je n'aurais pas connaissance.

Vous pouvez dès maintenant vous connecter avec votre boîtier de vote, en cliquant deux fois sur la touche du milieu, vous verrez apparaître « Signed ». Une fois la connexion faite, la lumière verte s'affichera.

Vous pouvez voir à l'écran le nom de ceux qui ne sont pas encore connectés.

Vous gardez votre boîtier tout au long de la séance et lorsque vous partirez, n'oubliez pas de le remettre aux scrutateurs.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Nathalie Bernheim, Isabelle Dauner Gardiol, Cynthia Früh, Muriel Thalmann, MM. Fabien Borel, Léo Ferrari, Jérôme Gaudin, Charles Edouard Marchand, Jean-Marc Pasche, Bernard Thilo

Retard : Mmes Denise-Elise Haramis, Nadia Privet, MM : Frédéric Anken, Claude Dufour, Sébastien Fague

Absents : Sébastien Wolleb

Je demande à notre secrétaire, Francine Medana, de procéder à l'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 79 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum et je constate avec grande satisfaction que le quorum est atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le vendredi 1^{er} novembre, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance selon l'art. 56 al. 2 de notre règlement.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et j'invoque la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Je regarde en direction de la galerie, est-ce qu'il y aurait un représentant de la presse présent ce soir ? Cela semble ne pas être le cas.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, je constate qu'il y a du monde ce soir sur la galerie, et je le remercie chaleureusement pour l'intérêt porté à la vie de notre Commune, un grand merci à vous d'être là. La galerie est très, très fréquentée, merci à vous d'être là et de consacrer votre soirée à notre Conseil.

Je salue également M. Le Syndic et la Municipalité, accompagnés des représentants de l'administration communale, qui soutiennent nos débats en coulisse.
Merci également à notre technicien, M. Dromelet, qui se trouve dans la régie, au-dessus du public et ainsi que nos huissiers MM. Clemente et da Silva, qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

Le Président :

J'en viens au procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024. Il vous a été adressé par courriel samedi passé, je remercie notre secrétaire, Mme Francine Medana, pour son important travail de transcription.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des propositions de corrections ou des compléments à apporter à ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas.

Le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Votations fédérales du 24 novembre 2024

10'873 électeurs sont inscrits pour Pully

6'133 bulletins sont rentrés.

Taux de participation pour Pully 56.41%

Objet 1 : Aménagement des routes nationales

Refusé sur le plan fédéral à 52.70%

Refusé sur le plan cantonal à 58.61%

Refusé pour Pully

2'588 oui (42.98%) 3'433 non (57.02%)

Objet 2 : Droit du bail : sous-location

Refusé sur le plan fédéral à 51.58%

Refusé sur le plan cantonal à 58.68%

Refusé pour Pully

2'544 oui (42.15%) 3'491 non (57.85%)

Objet 3 : Droit du bail : résiliation pour besoin propre

Refusé sur le plan fédéral à 53.83%

Refusé sur le plan cantonal à 60.47%

Refusé pour Pully

2'419 oui (40.12%) 3'610 non (59.88%)

Objet 4 : Financement des prestations de santé

Accepté sur le plan fédéral à 53.31%

Refusé sur le plan cantonal à 62.31%

Refusé pour Pully

2'461 oui (41.71%) 3'439 non (58.29%)

J'en profite pour remercier le Bureau pour le travail accompli pour ce dépouillement, le personnel auxiliaire et le personnel de l'administration pour le travail logistique en amont du dépouillement, tout cela nous a permis de rendre les résultats à la Chancellerie cantonale, non sans fierté pour Pully, à 12h17. Le Canton de Vaud a également été au top de dimanche-là en rendant des résultats très tôt, en regard de sa taille, de sa démographie, en tant que troisième canton le plus peuplé de Suisse avec ses 846'000 habitants.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

• Samedi 23 novembre - Soirée annuelle de la Gym Pully et surtout soirée spéciale à l'occasion du 125e anniversaire de cette vénérable institution

La Gym Pully nous étonnera toujours par son imagination, sa créativité et sa capacité à mener l'organisation d'une telle entreprise, d'une main de maître et pour le plus grand plaisir des pratiquants, des membres et des nombreux spectateurs.

Après un très beau spectacle qui a fait salle comble, c'est à la Maison Pulliérane, ici-même, qu'a résonné la musique de la fête, et ce, jusqu'au bout de la nuit, étant donné que même les démons de minuit étaient déjà couchés depuis longtemps au moment de l'extinction de feux.

Un immense merci au comité de la Gym de Pully pour tout son travail, pour faire bouger une aussi grande communauté d'athlètes et pour avoir animé Pully avec l'un des plus grands événements de l'année. Un merci tout spécial à M. le Conseiller Robin Carnello, Président de la Gym Pully, qui n'a pas ménagé ses efforts pour nous offrir une si belle soirée et surtout pour permettre la pratique de ce sport à Pully tout au long de l'année.

• 26 novembre - Visite du Préfet

J'ai participé avec notre secrétaire Francine Medana, à la traditionnelle visite annuelle auprès des conseils communaux, à laquelle a participé également la Municipalité incorpore. La rencontre annuelle vise à vérifier, pour le Conseil communal, que les dossiers soient à jour et bien tenus. Le sceau a bel et bien été apposé pour valider ce fait. La visite a été suivie d'un délicieux repas ici même au Restaurant du Prieuré, en compagnie de nos collègues de la Commune de Paudex.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Je n'ai rien à vous communiquer sur ce point.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables les communications suivantes :
N° 11-2024 - STEP de Pully - Boucllement du préavis 02-2022
Remplacement du couplage de chaleur force (CCF)

N° 12-2024 - Réponse à l'interpellation de Mme K. Hirsch-Lorenz Blarer

Pour de la transparence dans la situation de parascolaire à Pully

N° 13-2024 - Boucllement du préavis 13-2022

Création d'une garderie et aménagement d'espaces de bureaux pour la Fondation de l'enfance et de la jeunesse au chemin de Montiller 3

Je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a quelque chose à nous transmettre au sujet de ces communications. Ce n'est pas le cas.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur ces communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président :

Nous n'avons pas reçu de postulat, ni de motion.

1) Interpellation de Mmes Odile Cuénoud González et Line Zolliker

« Petits dents - gros tarifs »

Interpellation sur le prix des repas dans les structures de l'accueil pré- et parascolaire

2) Interpellation de M. David Contini

« La question du stationnement de Dieci Pizza à Pully »

Ces interpellations seront traitées tout à l'heure sous le point « Propositions individuelles ».

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Préavis 26-2024 Budget 2025

Le Président :

Je relève que la Municipalité a remis son projet de budget dans le délai prévu par l'art. 103 de notre règlement, soit avant le 15 novembre 2024.

J'invite M. Jean-Denis Briod, Président de la Commission des finances, à venir présenter et commenter le rapport et les conclusions de la commission.

M. Jean-Denis BRIOD :

La Commission des finances s'est réunie le 11 novembre 2024 pour examiner le budget 2025 de la Commune de Pully en présence de M. le Syndic accompagné par M. Chuard, chef du service des finances, M Steiner, secrétaire municipal, et Mme Schwander, cheffe du service des ressources humaines. Qu'ils soient ici remerciés, de même que celles et ceux qui ont contribué l'élaboration de ce budget, j'imagine qu'il y en a un certain nombre ce soir dans le public.

Comme les années précédentes, la Commission des finances avait au préalable constitué cinq sous-commissions, une par direction, lesquelles avaient pour mission d'examiner le

budget de chacun des dicastères et de fournir un rapport sur les résultats de leurs analyses. Ces rapports figurent en annexe au rapport principal de la Commission des finances, vous avez pu en prendre connaissance. Certains contiennent quelques recommandations pour l'avenir, tous concluent à l'approbation du budget de la direction analysée.

Les débats et réflexions menés au sein de la Commission des finances et du Conseil communal en octobre dernier à propos de l'Arrêté d'imposition, ainsi que les décisions prises dans ce contexte par le Conseil communal le 30 octobre, n'ont évidemment pas pu être pris en compte dans le cadre de l'élaboration du préavis municipal 26-2024 portant sur le budget 2025. La nécessité affirmée dans ces débats d'intensifier les efforts pour diminuer les dépenses de fonctionnement ainsi que celles d'investissements, avant d'envisager toute hausse d'impôt, n'est ainsi pas concrétisée dans ce budget 2025 qui, sans les hausses d'impôts qu'il anticipe, est fortement déficitaire avec une perte nette de CHF -9,4 millions et une marge d'autofinancement négative à hauteur de CHF -2,3 millions. On ne peut évidemment pas applaudir ce budget fortement déficitaire malgré la hausse des recettes fiscales, il souffre d'une hausse des charges, aussi bien de celles que nous maîtrisons que de celles qui nous échappent, comme la péréquation, laquelle a changé d'habits pour se rendre plus sympathique, mais pas de comportement toujours aussi néfaste pour nos finances.

Passons brièvement en revue les principaux éléments constituant ce budget.

D'abord les charges maîtrisables qui cette année dans le préavis sont réparties en deux catégories, toutes deux supportées par nos citoyennes et citoyens au travers de la taxe ou des impôts.

1) Les charges qui sont générées par les réseaux et l'achat d'électricité destiné à la revente. Cela représente un bloc de charges de l'ordre de CHF 16 millions qui est financé par la taxe ou les prestations facturées aux usagers dans le cadre d'un compte obligatoirement équilibré, la taxe devant être adaptée aux charges et d'éventuelles différences compensées par les fonds d'égalisation des réseaux.

2) Toutes les autres charges, soit CHF 57 millions en chiffres ronds, elles sont financées par les impôts et quelques revenus de notre patrimoine. C'est donc uniquement la variation de cette deuxième catégorie qui peut influencer le résultat et la marge d'autofinancement à la hausse comme à la baisse.

Or, ces dernières affichent une progression constante de 5% par année depuis 2023, 10% en deux ans, CH 5,1 millions, cela peut paraître important, si l'on se réfère aux indices de référence comme l'Indice suisse des prix à la consommation, qui a augmenté de seulement 1,9% entre le 1er janvier 2023 jusqu'en octobre 2024 ou 0,6% du 1er janvier 2024 au 31 octobre 2024, ce même indice, selon les estimations du SECO, devrait progresser de 0,7% en 2025.

Cela amène à s'intéresser au plus grand poste de ces charges : la masse salariale. Les indexations et augmentations salariales prévues au budget dans le périmètre qui nous occupe sont de 1% pour les augmentations statutaires et 1,3% pour les indexations, le tout porté à 3% en raison d'un effet de base, le budget 2024 étant sous-estimé par rapport à la réalité, l'indexation 2024 ayant atteint 1,7% soit un chiffre plus élevé que celui qui figure au budget 2024.

Les charges salariales 2025 augmentent ainsi de 6,8% par rapport à l'exercice 2023. Cette autorisation de dépense ne sera pas être entièrement utilisée. L'indexation ne devrait pas dépasser 0,6%, indice à fin octobre et les augmentations statutaires représentent une charge estimée de l'ordre de CHF 200'000.00. Il y a donc là une réserve que l'on peut estimer au minimum entre CHF 300'000.00 et 350'000.00. L'exécutif l'a admis dans le cadre des débats de la Commission des finances, il faudra veiller à ne pas utiliser cette

réserve contenue dans le budget. Je répète ce qui est écrit dans le rapport de la Commission des finances, celle-ci estime que notre personnel doit être correctement rémunéré. C'est au niveau de la progression des effectifs et de l'utilisation efficiente de ses ressources qu'il faut agir.

Les achats de biens et services diminuent essentiellement en raison de la baisse des coûts de l'énergie, de l'eau et de l'électricité.

A l'initiative de sa sous-commission, qui a examiné la DJAS, la Commission des finances s'est penchée sur les subventions à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, et émet deux recommandations reprises dans son rapport. Vous les avez lues, la Commission des finances n'est pas entrée en matière sur une proposition d'amendement qui émanait de sa sous-commission, elle est entrée en matière, mais n'a pas fait sienne cette proposition d'amendement, et elle attend que des actions soient entreprises dans ce contexte.

Les charges dites non-maîtrisables le sont en partie comme les charges d'intérêts qui, là aussi, sont un peu surestimées dans le budget par une estimation prudente, en effet une réserve de l'ordre de CHF 300'000 est identifiée sur ce poste. Nous n'emprunterons pas tous les nouveaux crédits nécessaires dès le 1^{er} janvier, comme cela est inclus dans le budget.

Le poste « services intercommunaux » représente un bloc de CHF 11,1 millions au budget 2025, il reflète notre participation au financement des organismes intercommunaux. Les quotes-parts de Pully résultent de clé de répartition conventionnelles ou statutaires dans le cadre des associations de commune. Bien qu'ils figurent dans les charges dites « non maîtrisables », notre Commune n'est pas sans influence sur ces coûts dans la mesure où elle est représentée au sein des organes de ces organismes et qu'elle peut prendre l'initiative d'une renégociation des clés de répartition lorsque ces dernières s'écartent de la réalité économique au fil du temps. C'est peut-être le cas de l'Association de Police Est lausannoise dont la clé de répartition, est assez coûteuse pour Pully, et dont la révision doit être envisagée, elle l'est d'ailleurs par notre Municipal.

Les charges péréquatives comme Facture sociale, Réforme policière et péréquation horizontale, sont profondément réformées par la nouvelle péréquation, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Elle est explicitée en détail dans le préavis municipal. Je me borne ici à constater que cette nouvelle péréquation n'apporte aucun soulagement à nos finances ; l'allègement de la réforme policière et celui de la facture sociale, qui est sortie du système péréquatif au profit d'une répartition proportionnelle au nombre d'habitants, est compensée par un alourdissement équivalent de la péréquation horizontale. Pire : cette nouvelle péréquation peut être source de mauvaises incitations : en effet, elle absorbe franc pour franc le 88,7% dans notre cas, et dans le meilleur des cas 80% de toute variation en provenance des impôts revenu fortune des personnes physiques et des impôts sur les personnes morales, donc tous les impôts qui dépendent du coefficient d'impôt. Pourquoi dis-je qu'elle est source de mauvaises incitations, parce que la diminution des recettes peut être moins pénalisante qu'une augmentation qui serait accompagnée de l'arrivée de nouveaux habitants ou de nouveaux emplois, qui pourrait déboucher sur des besoins d'investissements en infrastructures.

Je ne m'attarderai pas sur les revenus fiscaux si ce n'est pour dire, que dans le contexte de cette nouvelle péréquation, leur variation, comme je viens de le dire, a finalement assez peu d'effets. Si je donnerai par exemple une variation considérable exprès, de CHF 20 millions des recettes qui découle du coefficient d'impôt, cela débouche sur une variation nette de nos recettes à nous de CHF 2,27 millions en chiffres ronds. Donc CHF 20 millions de plus de recettes à coefficient d'impôt constant, c'est CHF 2,27 millions dans notre caisse au final.

Quelques mots sur le produit de la taxe qui est stable, contrairement au produit des ventes d'électricité qui diminue en raison de la baisse de leur prix. Cette taxe, je l'ai déjà évoqué, couvre l'ensemble des coûts des réseaux dans notre compte de résultats, y compris la charge d'amortissement des investissements dans ces réseaux. Le produit de la taxe est également inclus dans le calcul de la marge d'autofinancement. Ceci étant rappelé, je ne résiste pas à la tentation de revenir sur des déclarations un peu peut-être rapides, que j'ai pu entendre lors du dernier conseil : la taxe, en comprenant l'amortissement des investissements dans les réseaux, couvre, et c'est vrai, comptablement l'amortissement des investissements, ceci sur une durée de 60 ans, mais ne couvre pas le financement de ces investissements, qui eux ne peuvent être financés que par une marge d'autofinancement confortablement positive, ou le recours à l'endettement. Dans notre cas actuellement, c'est 100% d'emprunt, donc 100% de dette que l'on ne parvient aujourd'hui pas à rembourser, même en encaissant durant 60 ans l'amortissement contenu dans ces fameuses taxes.

J'arrive au terme du parcours à travers le rapport principal de la Commission des finances et pars de l'idée que vous avez pris connaissance des rapports des sous-commissions.

J'en viens donc aux conclusions.

La Commission des finances, au terme de 5 heures de présentations et débats, vous recommande d'approuver le budget de la Commune moyennant deux amendements techniques le mettant en cohérence avec les décisions prises le 30 octobre à propos de l'Arrêté d'imposition.

Comment en est-on arrivé à cette recommandation au vu du déficit présenté ? Lassitude ? Aveu d'impuissance ? Résignation ? Je ne le pense pas.

Vous l'avez constaté, la Commission des finances ne présente pas comme l'an dernier d'autres amendements topiques, lesquels avaient été, de même que de nombreuses économies proposées par la Municipalité, largement « détricotés » par ce Conseil, par la Municipalité elle-même ou, annulé par la suite au moyen de la première série de crédits supplémentaires. Il ne faut pas répéter cet exercice stérile.

Si ce législatif de milice maîtrise le levier des ressources fiscales et, partiellement et souvent tardivement, les orientations politiques dans les choix des priorités en matière d'investissements nécessitant son accord, il faut constater qu'il ne peut à l'évidence pas se substituer à l'exécutif pour conduire une analyse en profondeur débouchant sur un plan cohérent d'augmentation de l'efficacité et de réduction des dépenses de fonctionnement. Il appartient dès lors à l'exécutif de tenir compte de la réalité découlant des débats débouchant sur l'adoption de l'Arrêté d'imposition 2025 et de mettre en œuvre les mesures nécessaires à moyen-long terme pour réduire le train de vie de notre Commune et se montrer encore plus strict dans le choix des investissements ainsi que dans celui de leur dimensionnement.

En ce qui concerne le budget 2025, qui n'est qu'une autorisation et non une obligation de dépenses, il faut prendre le pari, en d'autres termes faire confiance, que la Municipalité prendra la mesure de cette réalité en n'utilisant qu'avec parcimonie l'autorisation de dépenses que constitue le budget. L'objectif minimum est de parvenir au « petit équilibre » en ramenant la marge d'autofinancement en territoire légèrement positif. Cet objectif est jugé atteignable, selon les déclarations faites dans le cadre des débats de la Commission des finances par notre exécutif.

Nous en acceptons l'augure et vous recommandons dans ce contexte l'approbation du budget 2025 tel qu'amendé.

Merci pour votre attention

Le Président :

Comme le stipule l'art. 80 du règlement de notre conseil, j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement à l'entrée en matière.

Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

Avant d'entamer la discussion sur le fond, voici la manière dont j'entends procéder. Conformément à l'art. 82 du règlement de notre Conseil, j'ouvrirai la discussion sur le fond et la teneur du préavis.

Après quoi, la brochure que vous avez reçue qui est intitulée « Budget 2025 » sera discutée et votée chapitre par chapitre. J'ouvrirai la discussion sur les pages qui composent chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, qu'il y a des remarques, des questions, le chapitre en discussion devra être voté.

Lorsque des amendements seront proposés au cours de la discussion, ils seront votés au fur et à mesure, y compris les amendements de la Commission des finances, il y en a deux.

Après le passage en revue de ladite brochure, nous nous pencherons sur le budget 2025 de la CISTEP, annexé au préavis.

Pour terminer, j'ouvrirai encore une discussion sur l'ensemble avant de passer au vote final sur les conclusions, amendées ou pas, du préavis 26-2024.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond de ce préavis 26-2024 « Budget 2025 ».

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

A la demande de son chef de groupe, j'exprime la position du groupe de l'Union Pulliérane.

La Commission des finances et ses sous-commissions ont abattu un travail important. Les questions posées à l'administration communale ont fait l'objet d'explications détaillées et complètes. Il faut souligner l'état d'esprit positif et cordial de ces échanges.

La Commission des finances n'a pas relevé d'anomalie particulière dans la présentation du budget. Ce budget 2025 est donc techniquement défendable. Cependant, ce budget n'est plus défendable lorsqu'on prend du recul. Si l'on considère une période de cinq ans et l'on prend 2020 comme année de référence, que constate-t-on ? Que la totalité des recettes figurant dans les comptes 2020 s'élevait à CHF 156 millions.

Qu'en-est-il dans le budget 2025 ? La totalité des recettes figurant au budget 2025 s'élèvent à CHF 178 millions. Soit CHF 22 millions de recettes supplémentaires entre 2020 et 2025. Où sont-elles passées, ces recettes supplémentaires ? C'est la faute à la péréquation me direz-vous. Et bien non, la facture nette de la péréquation a été réduite de CHF 53 millions, tels qu'ils étaient inscrits dans les comptes en 2020 à CHF 49 millions dans le budget 2025. CHF 49 millions en 2025, c'est toujours trop, on en convient. Mais c'est quand même mieux que les CHF 53 millions de 2020. Cela représente une économie de CHF 4 millions sur cinq ans.

C'est donc CHF 26 millions qu'il faut chercher, CHF 22 millions de recettes supplémentaires et CHF 4 millions de diminution des charges péréquatives. Où les trouver ces CHF 26 millions ? La réponse se trouve certainement dans les 1680 lignes du budget de fonctionnement, dans les 50 pages de ces rapports détaillés qui année après année connaissent une inflation régulière, parfois marginale, parfois plus évidente et qui, au bout du compte aboutit à ce constat : CHF 26 millions de bonus depuis 2020 et l'on se retrouve quand même en 2025 avec une marge d'autofinancement négative de CHF 2,3 millions.

Comme cela a été relevé par le Président de la Commission des finances, il n'est pas dans le pouvoir du Conseil communal d'aller plus loin dans ses investigations, de s'assurer que ces 1680 lignes de budget sont justifiées ou qu'elles ne peuvent pas faire l'objet d'économie. Ce budget 2025 s'inscrit dans la continuation de la politique menée depuis le début de la législature. Malgré les signaux d'alerte lancés, malgré les promesses entendues au fil du temps, il faut bien constater une absence de volonté, ne serait-ce que d'infléchir ce chemin qui nous conduit à une impasse. Il ne reste qu'un seul pouvoir à ce conseil, c'est de dire non au budget 2025. Au nom de l'Union Pulliérane, je vous invite donc à refuser les conclusions du préavis 26-2024.

Je vous remercie de votre attention.

M. Yves CURRAT demande la parole :

Je m'exprime au nom du groupe des Verts Libéraux.

Il s'agit ce soir de ma première intervention au Conseil Communal. Certains d'entre vous me connaissent à travers la Commission des Finances, à laquelle je siége en tant que suppléant depuis mon entrée au Conseil, il y a deux ans.

Mon intervention ce soir est motivée par ma préoccupation face à l'évolution de notre budget communal et particulièrement de notre endettement. Dans les dossiers que nous étudions au sein de la Commission des finances, nous constatons que le volume d'investissement prévus ces cinq prochaines années est nettement plus important que notre capacité d'endettement. Nous constatons également, que les charges maîtrisables progressent au-delà de l'inflation et que nous devons aussi recourir à l'endettement pour boucler le ménage courant, ce qui est souligné dans le rapport de la Commission des finances qui vous a été soumis le 26 novembre et qui vient d'être résumé par son Président. Nous faisons donc face aujourd'hui à une trajectoire budgétaire qui nous mènera d'ici la fin de la décennie vers le surendettement. Dans une telle situation, les banques cesseront de nous financer et nous courrons le risque d'une reprise en main par le Canton. Attendre serait donc faire un mauvais choix : ce serait nous priver dans un futur proche de prestations et de subventions appréciées, et renoncer à des investissements importants pour notre Commune. Ce futur surendettement n'est pas encore une fatalité, et pour l'éviter, nous devons opter déjà aujourd'hui pour des mesures correctives. A ce titre, nous disposons encore d'un certain nombre de leviers d'actions. Ma conviction, est que nous ne pourrions pas éviter une augmentation de nos impôts communaux ; notamment à cause du poids de la péréquation sur notre budget et du volume des investissements à réaliser. Avant de demander à nos concitoyennes et concitoyens un effort supplémentaire, raisonnable, nous devons nous assurer que la trajectoire budgétaire est soutenable. Comme écrit dans le rapport de la Commission des finances au sujet du budget, une atténuation de la progression des charges est tout à fait réaliste. Nous devons également réévaluer nos investissements pour les rééchelonner et mieux prendre en compte leur économicité. Dans la répartition des rôles, il appartient à la Municipalité de faire les choix sur l'allocation des ressources disponibles entre les départements et de prioriser les investissements.

Le Conseil Communal, quant à lui, porte la responsabilité d'avaliser un budget qui sera, in fine, réglé par nos concitoyens. Ainsi, chers collègues je vous propose de refuser le budget. Le refuser, afin de laisser le temps à notre Municipalité de reconstruire un budget qui tienne compte, d'une part, d'une enveloppe d'investissements supportables, et d'autre part, d'une progression des charges maîtrisables qui ne dépasse pas l'inflation. Il ne s'agit pas de basculer sur des coupes sombres à ce stade, et je tiens à le préciser ce soir, mais d'initier aujourd'hui la dynamique d'un redressement nécessaire de nos finances communales. Cette maîtrise de nos finances nous permettra d'éviter à nos concitoyens une hausse massive des impôts communaux et de réaliser les infrastructures nécessaires à notre ville.

Pour conclure mon intervention, et alors que les prochaines élections se rapprochent, je vous propose M. le Président, d'opter pour le vote à bulletin secret, selon l'art. 91, al. 1 du règlement du Conseil Communal. Cette manière de procéder permettra ainsi à chacun de voter en fonction de sa conviction personnelle.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Concernant votre demande du vote à bulletin secret sur les conclusions du préavis, je vous invite à nous le soumettre au moment du vote sur les conclusions du préavis, il faudra également que cette demande soit appuyée par un certain nombre de personnes et prendre en considération d'autres demandes éventuelles sur la manière de voter.

M. André STEHLIN demande la parole :

Les termes sont très forts ce soir concernant ce budget.

Je me suis aussi posé la question, pourquoi refuser ce budget ?

Chaque parti a bien reçu le rapport de la Commission des finances et il est évident que cette dernière a minutieusement examiné chaque point, notamment à travers les sous-commissions, qui ont obtenu des réponses détaillées basées sur les chiffres fournis et les explications des municipaux. La Commission des finances s'est clairement exprimée sur les sujets importants, particulièrement concernant les investissements. Prenons par exemple, la petite enfance et les musées, pour lesquels nous attendons la signature des sponsors. Ces derniers devraient permettre de couvrir les investissements supplémentaires au budget précédent. Il nous a été assuré que si les sponsors ne parviennent pas à combler l'écart budgétaire, des réductions seront appliquées sur les dépenses.

Il est manifeste que ce budget ne correspond pas aux attentes et remarques formulées les années précédentes. Faut-il pour autant refuser catégoriquement ce budget ? Pour ma part, je ne me prononce pas pour l'instant. Je recommande vivement à la Municipalité de prendre en compte les rapports 2024 des sous-commissions, quelle que soit la décision de ce soir, afin d'établir un budget qui soit conforme aux requêtes de la Commission des finances.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Juste quelques mots pour dire par rapport à l'analyse globale développée par M. Margelisch, que c'est un petit peu facile de faire une analyse globale sur 5 ans, en prenant d'abord 2020, qui est l'année la moins représentative des budgets communaux, puisque c'était l'année Covid. S'il y a une année à ne pas prendre en référence, c'est bien l'année 2020, cela commence donc mal et faire une analyse globale en se demandant où est passé l'argent, c'est quelque chose que je trouve personnellement très léger et c'est oublié aussi, à par le fait que l'année 2020 n'est pas représentative, que les explications sur chaque augmentation de charges et où sont passés les CHF 26 millions identifiés par M.

Margelisch, ces explications ont été données année après année devant ce Conseil qui les a quelque part validées. Je crois qu'il faut quand même rester un tout petit peu lucide. Moi j'aimerais quand même rendre hommage au travail extrêmement détaillé qui a été fait cette année par votre Commission des finances qui a posé dans le détail de chaque budget des 168 lignes que vous évoquez, je n'avais jamais compté le nombre de lignes, mais je suis content de savoir qu'il y en a 168, en allant dans le détail de chaque direction de chaque ligne et en posant toutes les questions et arriver, direction par direction, à la conclusion d'accepter ce projet de budget. C'est aussi, de la part de votre Commission des finances, je ne crois pas du tout que c'est une sorte de découragement ou de fatalité, je crois que c'est aussi une reconnaissance du travail qui est derrière l'élaboration d'un budget.

C'est un long travail qui implique beaucoup de personnes dans l'administration, qui ont conçu ce budget avec des objectifs extrêmement restrictifs donnés par la Municipalité, c'est un travail rigoureux, sérieux qui a été fait et que j'aimerais saluer ici. Quelques fois, j'entends des remarques, j'ai l'impression que les personnes s'imaginent que pour le budget, c'est d'en mettre le maximum ou le plus possible pour se faire plaisir. Ce n'est pas comme ça que cela se passe. Le travail budgétaire commence même avant l'été et aboutit à l'automne avec une construction solide en essayant de faire au mieux, au minimum pour entretenir le patrimoine communal et répondre aux besoins de la population.

Je vous encourage vivement à accepter ce budget le moment venu, refuser le budget est un geste qui est évidemment dans le pouvoir du Conseil communal, mais qui est extrêmement lourd de conséquences et, je l'ai déjà dit devant ce Conseil, il ne faut pas imaginer qu'en quelques mois, en début d'année prochaine, la Municipalité et ses services vont trouver plusieurs millions d'économies pour revenir devant ce Conseil, revenir avec quelque chose qui serait complètement différent. Le refus du budget est un signal négatif extrêmement fort, notre Ville a besoin d'un budget pour fonctionner, on s'est engagé à arriver dans la gestion de ce budget, devant la Commission des finances, je le refais devant ce Conseil, à atteindre au minimum le petit équilibre, cela veut dire de n'emprunter que pour nos investissements, je crois qu'il y a aussi une espèce de mélange, que j'ai entendu chez M. Currat, entre les investissements et le budget, la priorisation de nos investissements c'est une chose, le budget de fonctionnement, on a eu l'occasion de s'en expliquer dans le cas du taux d'imposition, ce n'est pas là qu'est l'enjeu sur la progression de notre endettement avec un effort sur la maîtrise de nos charges, on voit qu'on est proches du petit équilibre et que sur les cinq ou six prochaines années, ce n'est pas cela qui va faire la progression de notre endettement. C'est effectivement la question de savoir, si nos investissements sont indispensables ou pas.

Je vous encourage, encore une fois, vivement à voter ce budget, personne n'est heureux d'avoir un budget déficitaire, mais c'est une nécessité pour le fonctionnement de notre Commune.

M. Stefan MARGELISCH demande la parole :

Peut-être que 2020 était une très mauvaise année. D'ailleurs la marge d'autofinancement était négative de moins CH 4,9 millions. Donc effectivement, 2020 n'était pas une année faste.

Les chiffres sont tout de même là. Les recettes ont fortement augmenté depuis cette terrible année 2020. Je n'ai pas volontairement détaillé ces différentes rubriques, parce que finalement ce n'est pas le jeu. C'est quand même de constater encore une fois que les recettes ont sensiblement augmenté, que la péréquation elle est certes aujourd'hui encore trop lourde et je suis aussi tout à fait déçu de constater que les promesses qui avaient été

faites dans le cadre de la NPIV n'ont pas été suivies d'effet, la Commune n'a pas bénéficié de mesures compensatoires comme cela a été le cas pour d'autres communes, c'est vrai. Malheureusement, il n'est pas prévu que le Conseil d'Etat revoie le système avant 2031, donc on doit faire avec, comme on dit en langage familier.

Depuis 2020, on a effectivement des recettes en plus, je les ai calculées parce que c'est une simple soustraction entre ce qu'on a prévu au budget 2025 et ce qui a été encaissé en 2020. Comme je l'ai dit, le Conseil communal, n'a pas la capacité d'aller chercher plus loin les explications, on en reste au constat, malheureusement, on ne peut pas faire mieux. Par contre, la conclusion que j'en tire, c'est que finalement, dans les bonnes explications, année après année, pourquoi finalement tout augmente et puis on a encore vu dans les conclusions du Président de la Commission des finances, les charges augmentent sensiblement plus que le coût de la vie, tout un ensemble de choses qu'on ne peut pas analyser, mais qui finalement arrive à ce constat, on a plus de recettes et puis on est toujours dans une situation avec une marge d'autofinancement négative, puisqu'elle sera de moins de CHF 2,3 millions, comme je l'ai mentionné. Je vous remercie.

Le Président :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close pour ce premier débat de fond sur la teneur du préavis.

Nous passons maintenant à l'examen de la brochure « Budget 2025 ».

Je rappelle que, conformément à ce que nous avons convenu il y a un instant, je vais ouvrir la discussion sur les pages composant chacun des chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté sans vote formel.

Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté.

Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la fin de la discussion du chapitre concerné, avant le vote sur l'ensemble du chapitre. Deux amendements ont été transmis par la Commission des finances, ces amendements concernent le chapitre 2), ils seront votés à la clôture de la discussion dudit chapitre.

Les conseillères et les conseillers qui désirent intervenir sont priés d'indiquer clairement la page et le numéro de la rubrique à laquelle ils se réfèrent.

Je vous rappelle encore avant de commencer que selon l'art. 105 du règlement du Conseil : « Les amendements au budget comportant soit la création d'un poste de charge, soit la majoration d'un tel poste égale ou supérieure à CHF 30'000.00, ne peuvent être adoptés par le conseil avant que la municipalité et la commission des finances ne se soient prononcées à leur sujet ».

Ceci étant dit, prenons la brochure et commençons si vous le voulez bien par les pages en chiffres romains.

Examen de la brochure « Budget 2025 »

Page I à XII Evolution des charges

Effectif du personnel communal fixe, auxiliaire et régional

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

J'ai une question sur la page 3.

Le Parti Socialiste s'est réjoui de voir que quelques points ETP ont été rajoutés pour certains secteurs, quelques je dis bien, nous constatons par contre avec regret que le

dicastère de la DJAS est toujours l'abonné absent pour ces augmentations et nous aimerions comprendre pourquoi.

En effet, cela fait plusieurs années que le Parti Socialiste émet des vœux dans ce sens, restés sans effet. Alors j'inviterais volontiers les collaborateurs de la DJAS à se syndicaliser, on en discutera peut-être à l'apéritif. Par contre, pour l'heure, c'est à notre Municipal, M. Chevallaz, que je m'adresse directement : Cher Municipal, avec tout le respect que je vous dois, pourriez-vous, une année au moins, défendre votre propre dicastère, sans que cela soit à chaque fois au Parti Socialiste de le faire, cette année cela serait peut-être la bonne, vu que c'est votre anniversaire. Merci beaucoup.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Je vais répondre d'une manière très simple : c'est que vous savez que dans notre organisation nous avons plusieurs étages et que le budget est défendu devant la Municipalité, bien que la période soit difficile, j'ai quand même proposé des ETP supplémentaires et en discutant avec mes collègues, la décision est que nous ne pouvons pas venir devant ce Conseil, malgré les bons arguments qui peuvent défendre cette position et qu'aujourd'hui le Conseil, même si la Municipalité avait accordé ces 2 ETP, déjà vous venez d'entendre la discussion du début de ce budget, le Conseil n'accepterait pas ces ETP.

Nous continuons donc à travailler avec l'effectif que nous avons actuellement, que j'ai toujours indiqué comme insuffisant, mais voilà, c'est le Conseil qui décide et nous sommes collégiaux.

Le Président :

Y a-t-il encore d'autres questions sur les pages I à XII en chiffres romains ?

C'est donc un chapitre informatif, nous n'avons pas à voter.

Nous continuons sur les pages en chiffre arabes.

Chapitre 1 Administration générale, pages 1 à 12

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Elle est close. Le chapitre est adopté

Chapitre 2 Finances, pages 13 à 16

Nous avons 2 amendements reçus par la COFIN

Page 14

210 Impôts

Rubrique 210-4006 Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées

CHF 8'800'000.00

Amendement proposé : ce poste est ramené à 0 (zéro)

Page 14

210 Impôts

Rubrique 210-4020 Impôt foncier CHF 6'000'000.00

Amendement proposé : ce poste est ramené à CHF 4'200'000.00

M. Jean-Denis BRIOD :

Ces amendements parlent d'eux-mêmes, il s'agit d'une mise en cohérence avec des décisions antérieures, c'est-à-dire l'adaptation du niveau de ces deux lignes suite aux décisions prises le 30 octobre et j'ajouterais que ces 2 amendements ont été votés à l'unanimité par la Commission des finances.

Le Président :

Nous allons voter sur chacun des 2 amendements proposés par la COFIN.

Amendement 1)

Rubrique 210-4006 Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées

Je vous invite à prendre vos boîtiers.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement de la Cofin est accepté par 73 oui, 8 non, 4 abstentions

Je vous invite à consulter les écrans pour les votes.

Amendement 2)

Rubrique 210-4020 Impôt foncier

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement de la Cofin est accepté par 71 oui, 8 non, 6 abstentions

Nous avons achevé l'étude de ce chapitre 2 « Finances ».

Est-ce que la parole est encore demandée sur ce chapitre ? Ce n'est pas le cas.

Il y a eu 2 amendements proposés et votés, nous allons passer au vote sur l'entièreté de ce chapitre.

Je vous propose de prendre vos cartons orange pour ce vote.

Celles et ceux qui acceptent ce chapitre sont priés de lever leur carton. Avis contraire ?

Abstention ? C'est à l'unanimité que vous avez adopté ce chapitre amendé.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments, pages 17 à 22

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Elle est close. Le chapitre est adopté.

Chapitre 4 Travaux, pages 23 à 30

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Elle est close. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 Ecoles et cultes, pages 31 à 39

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Elle est close. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 Police, pages 40 à 42

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Elle est close. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 7 Sécurité sociale, pages 43 à 46

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Elle est close. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 8 Services industriels, pages 47 à 51

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Elle est close. Ce chapitre est adopté.

Récapitulation par chapitres, page 52**Budget 2025 par nature, comptes de fonctionnement, pages 53 à 56**

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions. La parole est-elle demandée ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons examiner la suite :

Statistiques des charges et revenus par nature, page 57 à 58

Ces pages sont aussi là à titre d'information, nous n'avons pas besoin de voter sur ces chapitres, mais vous pouvez poser des questions. La parole est-elle demandée ?

Budget d'équipement et de modernisation des réseaux (EMR), page 59

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Elle est close. Cette page est approuvée.

Financements prévus sur crédits extra-budgétaires en 2025, page 60 et 61**Comptes d'investissements en page 62**

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Bâtiments locatifs, pages 63 à 67

Ces pages sont également présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs, pages 68 à 78

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Collèges, pages 79 à 82

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Comptabilité de la STEP, pages 79 à 85

Ces pages, en bleu dans la brochure, concernent donc la comptabilité de la STEP. Elles ont déjà été adoptées par les organes concernés. Nous n'aurons donc pas à voter mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de la brochure Budget 2025.

Annexe au préavis 26-2024 - Budget de l'exercice 2025 de la station des eaux usées et du traitement des boues de l'agglomération lausannoise

La discussion est ouverte sur cette annexe.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le budget 2025 de la CISTEP est donc approuvé.

Ce budget fera l'objet d'une conclusion propre que nous voterons tout à l'heure dans les conclusions du préavis.

Vous venez d'approuver chapitre par chapitre l'ensemble de la brochure budget 2025, avec les 2 amendements proposés par la Cofin, ainsi que le budget de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne.

La discussion finale et le vote final portent maintenant sur les conclusions du préavis amendées. J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le Groupe Socialiste soutient le budget tel que proposé et vous invite à voter en sa faveur. Nous déplorons cependant l'absence totale de vision à long terme que ce budget nous offre. Nous sommes conscients que ce manque de perspectives est dû à la situation financière de notre Commune, situation maintenue néanmoins par la majorité de cette assemblée, dont la priorité semble être de ménager les contribuables pulliérans quitte à les priver par là-même des prestations, services ou autres aménagements publics auxquels ils ont droit et qui améliorent la qualité de vie de la commune car cela pénalise notamment le travail et l'investissement des employés communaux, qui voient leurs projets de développements plus ou moins systématiquement refusés, justement par manque de moyens financiers.

Nous espérons sincèrement que cette situation évoluera pour le bien commun au plus vite.

M. Yves CURRAT demande la parole :

Comme évoqué dans mon intervention préliminaire, je vous propose d'opter pour le vote à bulletin secret, selon l'art. 91 al. 1 du règlement de notre Conseil. Je vous remercie.

Le Président :

M. Currat vous invoquez cet article 91.

M. David CONTINI demande la parole :

Ce n'est pas pour vous parler du budget, c'est pour vous parler du vote à bulletin secret. Je rappelle que nous avons tous prêté serment quand on a débuté notre fonction de conseiller communal, on a notamment promis d'agir avec conscience, diligence et fidélité. Je trouve que vis-à-vis de nos électeurs, il faut assumer ses choix, il faut assumer ses votes et je vous propose donc de refuser le vote à bulletin secret et de se prononcer en toute transparence vis-à-vis de nos électeurs. Je vous remercie.
(Applaudissements)

Le Président :

Il y avait une demande de parole de M. Nour, qui se rallie à votre intervention.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Je voudrais juste paraphraser ce qu'a dit M. Contini, puisque j'allais intervenir dans le même sens. Il faut arrêter de penser que de ce soir nous sommes de simples citoyens. Ce soir, nous sommes des représentants des élus du peuple et en ce sens, nous avons une responsabilité et nous devons assumer notre choix aux yeux de tous. Je vois que vous approuvez et je vous appelle à ne pas accepter ce vote à bulletin secret, mais à choisir le vote nominal.

Le Président :

Nous avons donc deux propositions pour ce vote.

Y a-t-il 5 personnes qui soutiennent le vote à bulletin secret ? C'est le cas.

Pour l'appel nominal, est-ce qu'il y a 5 personnes au moins qui soutiennent cette demande ? C'est le cas également.

Nous allons donc devoir trancher entre les deux propositions et comme le prévoit l'art. 91 de notre règlement, en présence d'une demande de votation au bulletin secret et d'une demande de vote à l'appel nominal, le conseil se prononce à la majorité sur le choix du

vote. C'est donc le vote qui remportera le plus de voix qui sera retenu pour le vote final sur ce préavis du budget.

M. Bertrand YERSIN demande la parole :

Ce n'est pas rapport au mode du vote que je prends la parole mais sur mais sur le fond de la question concernant le budget, si je peux encore m'exprimer à ce sujet.

Cette période d'avant Noël est empreinte d'incertitudes diverses et dès lors d'inquiétudes récurrentes. J'ai été, tout comme vous, consterné d'apprendre hier qu'une femelle bison était morte au Suchy de la maladie de la langue bleue. Heureusement, la maladie n'est pas transmissible à nous autres êtres humains !

Mais malheureusement, notre espèce n'est pas à l'abri de diverses maladies contagieuses. Je ne parle pas ici de la grippe saisonnière, ni même du Covid, mais d'une autre maladie potentiellement sévère au pronostic réservé, c'est la maladie de la fièvre acheteuse.

Chez l'individu touché par la fièvre acheteuse, on observe une sorte d'addiction aux dépenses inconsidérées, aboutissant dans tous les cas à un embonpoint variable mais une paupérisation garantie.

La maladie touche malheureusement aussi les collectivités telles que certaines administrations publiques. Dans de tels cas, on assiste, année après année, à l'impossibilité à ces administrations d'imaginer des mesures préventives, comme s'il fallait accepter cela comme une fatalité historique. L'embonpoint devient flagrant, et malgré les mises en garde répétées de certains, la cure d'amaigrissement suggérée est mise en permanence aux oubliettes. Seul un emplâtre inefficace sous la forme d'une saignée des contribuables fut proposé, mais heureusement refusé. Tout cela est regrettable, car les conséquences à venir seront très problématiques pour nos héritiers.

Le budget 2025 tel qu'il nous est proposé est le signe clinique flagrant de cette maladie. Il confirme l'absence de volonté d'une cure d'amaigrissement, ce pourquoi chers collègues, je suggère de refuser le projet de budget 2025. Merci pour votre attention.

Le Président :

Nous revenons sur le modus operandi, quant au vote de ce budget.

Je vous propose de voter avec les cartons orange.

Le vote qui obtiendra le plus de votes sera retenu pour le vote sur les conclusions amendées de ce préavis.

Celles et ceux qui appuient la demande de vote à bulletin à secret sont priés de lever leur carton orange.

Nous avons compté 31 voix.

Celles et ceux qui appuient la demande du vote nominal sont priés de lever leur carton orange.

Nous avons compté 36 voix.

Nous allons donc utiliser le vote nominal pour les conclusions du préavis.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Je ne voulais pas relancer le débat de fond, mais je voudrais faire une remarque avant que nous passions au vote, si c'est encore possible.

Le Président :

Je vous en prie, M. Slama.

M. Philippe SLAMA :

Je pense que nos avis sont déjà arrêtés, ayant été déjà très bien exprimés.

J'aimerais juste remettre un peu de contexte. Nous avons effectivement voté pour maintenir le taux actuel d'imposition pour 2025. Je pense que le message du Conseil a été très clair vis-à-vis de la Municipalité : une priorisation des dépenses.

Comme M. le Syndic l'a dit, et comme ceux qui dirigent des entreprises le savent, ce n'est pas forcément demain qu'on peut regarder toutes les lignes du budget, mais c'est souvent en cours d'année qu'on regarde et qu'on a de bonnes opportunités. On voit aussi que par le passé, on a plutôt un historique de bonnes nouvelles en fin d'année et on se retrouve souvent en fin d'année avec des perspectives plus ou moins sombres, plus ou moins négatives pour les années qui viennent. Bonne nouvelle, je crois que cette année on aura à nouveau plus ou moins une bonne nouvelle ou une meilleure nouvelle que celle qu'on attendait, ceci arrive souvent.

Accepter un budget, cela veut dire aller de l'avant, mais sans oublier, j'imagine bien tous les messages qui ont été passés à l'administration et à la Municipalité lors des derniers votes qui seront sans doute exactement les mêmes en octobre l'année prochaine, d'où on peut espérer avoir un budget qui ne tiendra pas compte d'un taux d'imposition plus élevé et on ne se retrouvera sans doute pas dans la même situation que cette année.

Maintenant, refuser un budget, cela veut dire paralyser une certaine partie de l'administration ou la dévier pour qu'elle trouve ce qu'on lui demande, qu'on lui trouve un budget qui est un petit plus, il ne va certainement pas être à l'équilibre, donc aujourd'hui voter non en espérant que demain on aura un budget 100% à l'équilibre et qu'on trouve tous les millions, cela ne sera pas possible, on peut s'attendre néanmoins à certaines évaluations, autrement je pense que le vote serait à nouveau négatif.

Cette réflexion, on parle beaucoup d'approuver ou de refuser le budget, je pense qu'il faut juste remettre ça dans un contexte d'entreprise, un contexte qui veut dire aussi qu'à Noël les gens ne vont pas s'arrêter de travailler pour trouver de l'argent. Par contre, mon message est clair, et j'aimerais le réitérer, si on a les impôts qui sont là, c'est que le message a déjà été donné une fois, absolument clairement, on a pas eu plus 2, plus 4 ou plus 6 on a 0 ce Conseil a demandé qu'un certain effort soit fait, je pense que le message est passé, je pense que les efforts doivent être faits tout au long de l'année, pas seulement dans les semaines à venir pour ne pas paralyser une administration à partir de janvier ou de février mais de vraiment se retrousser les manches et d'espérer qu'avec ce message et avec l'effort que nous demandons, la priorisation, nous aurons aussi l'année prochaine, comme les années passées, des nouvelles plutôt positives par rapport à un tableau qu'on a évidemment tendance à voir très noir aujourd'hui, de par la nature de ces chiffres et qui est simplement mathématique. J'aimerais aussi, avant le vote, rappeler que la Commission des finances, 5 heures durant, on en a parlé au début, je répète, que la Commission des finances a fait 5 heures de travail sur ce budget et préconise d'approuver le budget. Merci.

Le Président :

Nous allons passer au vote, avant, je me tourne encore une fois vers la salle pour une éventuelle autre demande de parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Je vous rappelle que les 2 amendements proposés par Commission des finances ont été acceptés, donc techniquement cela a une influence sur les conclusions du préavis que l'on va voter, préavis 26-2024 - Budget 2025, je vous les relis :

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2023 dont le résumé est le suivant :

Total des charges CHF 177'129'600.00

Total des revenus CHF 167'713'900.00

Excédent de charges CHF - 9'415'700.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services industriels (Budget EMR) pour un montant de CHF 1'000'000.00

3. d'approuver le budget 2025 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

La majorité du Conseil a choisi le vote nominal. Les votes seront consignés dans le procès-verbal. Le paramétrage a été effectué en ce sens dans l'ordinateur de vote.

Nous votons maintenant les conclusions amendées du préavis 26-2024.

Le vote est ouvert.

Les noms des personnes qui n'ont pas encore voté s'affichent à l'écran.

Le vote est clos.

Résultat du vote : Les conclusions du préavis amendées sont acceptées par 55 oui, 25 non, 7 abstentions.

Les noms des personnes s'affichent maintenant à l'écran et figureront au procès-verbal.

Nous les laissons à l'écran un instant, si des personnes veulent le consulter de plus près, je leur suggère de se lever ou éventuellement de prendre une photo.

Au passage, je remercie les scrutateurs pour leur brillant travail de paramétrage et d'avoir paré aux imprévus, ce qui nous a permis de gagner un temps considérable.

55 conseillères et conseillers ont accepté les conclusions du préavis 26-2024 :

1. ANKEN Frédéric
2. BRIOD Jean-Denis
3. CONSTANTIN Olivier
4. CUCHE Gérald
5. DUFOUR Claude
6. FAGUE Sébastien
7. FAVRE Pierre Marie
8. FERNANDEZ Mathias
9. FREISE Alexandra
10. GAZZOLA Tânia
11. GRATIER Tristan
12. HAMMER Daniel
13. HARAMIS Denise-Elise
14. LEUBA Nicolas
15. MARLETAZ Jean-Marie
16. SLAMA Philippe
17. ZAPPELLI Pierre
18. ZIMET Roger
19. YERSIN Lena
20. JUNG Liuna
21. CUCHE Pascale
22. GUMY Anne
23. LEVY Sébastien
24. MARIN GUEx Lorena

25. STEHLIN André
26. BAEZ Juana Yolanda
27. CUENOUD GONZALEZ Odile
28. J'ESPERE Thomas
29. GUILLEN Carlos
30. HAMMAMI Rihab
31. HÄUSERMANN David
32. MARCHAND Paul Emile
33. NOUR Yassin
34. OGAY André
35. TAELMACHER Pauline
36. ZOLLIKER Line
37. BEJAN Gabriela
38. CAMPICHE RUEGG Evelyne
39. CARDIS Valentine
40. CHEVALLEY Antonin
41. CONTINI David
42. DOMINGOS Carinne
43. GÄMPERLE Claudia
44. KLEIN Yannick
45. MAYENFISCH-Tobin Marx
46. MEDANA Francine
47. ROUBATY Quentin
48. ROY Guillaume
49. SAXER Adrien
50. SCHRANZ Anne
51. SIMOS Dimitri
52. STERN Philippe
53. ILLY Cynthia
54. CARDIS Melissa
55. VIREDAZ FERRARI Anne

25 conseillères et conseillers ont refusé les conclusions du préavis 26-2024 :

1. BURNET Olivier
2. DUVOISIN Jean-Marc
3. FAVRE Dominique
4. LOGOZ François
5. MALLAUN Barbara
6. MASSON Liliane
7. DU BOIS Roland
8. KARDUM Leonardo
9. FERASSON Guillaume
10. GALLEY Bertrand
11. YERSIN Bertrand
12. CARNELLO Robin
13. CHAVAN Jean-Robert
14. KOTTE Pascal
15. KUONEN Remo
16. KUONEN Verena
17. MARGELISCH Stephan
18. PADEZ Géraldine

19. PRIVET Nadia
20. CUENDET DU ROY Sophie
21. CURRAT Yves
22. DU BOIS Patrick
23. FELBER Céline
24. LUDE Nathalie
25. DE ROSA Serena

7 conseillères et conseillers se sont abstenus :

1. DUVOISIN Jean-Luc
2. HIRSCH-LORENZ BLARER Karine
3. TORTI Marco
4. GODART Michel
5. STEINHÄUSLIN JEANRENAUD Florence
6. VARGAS Licet
7. FARKAS Isabelle

2 conseillères et conseillers n'ont pas voté :

1. BRÜNDLER Frédéric
2. REITH Eva

2.2 Préavis 27-2024 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2024 à 2028

Le Président :

Je rappelle que selon les articles 37 et 108 de notre règlement, le préavis d'intention est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre en matière d'investissements.

Ce préavis n'est pas examiné par une commission et n'est pas soumis au vote du Conseil et n'engage donc pas ce dernier.

Avant d'ouvrir la discussion, je me tourne vers la Municipalité, peut-être M. le Syndic, en lui demandant si elle souhaite nous adresser quelques mots en guise d'introduction à la discussion que je vais ouvrir dans un instant. Ce n'est pas le cas.

J'ouvre donc la discussion sur le plan des investissements 2024 à 2028. La parole est-elle demandée ?

M. Guillaume ROY demande la parole :

L'année passée, lors de cette séance, j'avais posé la question à Mme Masmejan concernant le budget prévu pour le projet de réfection des bassins et bâtiments Pully-Plage, objet n° 6 de l'annexe.

Je m'étais inquiété à l'époque que ce budget, qui nous avait été présenté à CHF 15 millions au printemps 2023 était passé à CHF 17 millions à l'été 2023, puis CHF 19 millions en décembre 2023. Lorsqu'on voit aujourd'hui le montant prévu de CHF 29 millions, je dois avouer que je commence à m'inquiéter, étant donné l'état de nos finances, je voulais poser la question à Mme Masmejan, si un redimensionnement de ce projet était envisagé, compte tenu du fait qu'on observe une envolée des coups, puisqu'on est bientôt au double du montant qui nous était annoncé au printemps 2023 ou peut-être un abandon pur et simple du projet ? Quelles sont vos intentions par rapport à ça ?

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Je n'ai malheureusement pas reçu votre question avant la séance. Mais nous en avons parlé avec les membres de la sous-commission, de laquelle vous deviez normalement faire partie, je crois que vous en étiez absent, malheureusement.

Oui, il y a eu augmentation qui est due à plusieurs éléments :

- Le premier élément, on a généralement une augmentation des coûts de construction et de rénovation que l'on constate partout, qui est probablement supérieure à l'IPC, mais qui existe et qui fait qu'effectivement, les coûts de construction et de rénovation prennent malheureusement l'ascenseur. Cela, c'est le premier élément.

- Le deuxième élément qu'il faut connaître, c'est que pour cette piscine, on se trouve dans un ensemble de situations qui est extrêmement complexe au point de vue de l'ingénierie. On est sur un remblai, donc sur des terres qui ont été rajoutées sur l'eau du lac et sur lequel on a construit une piscine. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'au niveau ingénierie c'est extrêmement complexe et on découvre au fur et à mesure qu'on avance, un certain nombre de difficultés, auxquelles on doit faire face et qu'on doit assumer pour assurer que cette piscine tienne et puisse durer dans le temps. Le pire qui pourrait arriver c'est qu'on fasse des réfections et qu'ensuite on se retrouve dans une situation mauvaise et qu'on doive revenir avec des réparations ultérieures.

La réponse est double, d'une part c'est l'augmentation des coûts et d'autre part, c'est la complexité de l'ingénierie de cette rénovation. Ce ne sont pas, j'aimerais bien insister là-dessus, des dépenses sur des nouveaux aménagements, comme des tobogans par exemple, qu'on rajouterait dans cette piscine, c'est vraiment pour l'ingénierie, on garde les bassins comme ils sont, mais on veut simplement les renforcer.

M. Guillaume ROY demande la parole :

Très brièvement, je vous remercie Mme Masmejan pour ces explications.

L'indice des coûts de la construction entre le printemps 2023 avec un budget de CHF 15 millions et puis aujourd'hui, avec un budget à CHF 29 millions, il a augmenté de 7%, donc ce qui peut seulement expliquer une petite partie et le deuxième point c'est simplement que la situation de la piscine en bordure de lac, pour moi, n'est pas un élément nouveau, je vous remercie pour cet élément mais je suis surpris qu'il n'ait pas été pris en compte plus tôt dans le projet. Je vous remercie.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Je n'ai pas été dans les annexes, mais quand on regarde d'une manière générale les plans d'investissements augmentent chaque année. Vous nous avez fait un récapitulatif des 6 dernières années. On parle de CHF 130 millions, plus ou moins, pour 2019-2023, de CHF 150 millions pour 2021-2025, pour 2023-2027 de CHF 220 millions pour 2023-2027, aujourd'hui, on parle de CHF 300 millions. C'est d'une manière évidente, des investissements qui grandissent d'une manière quasi exponentielle ou d'une manière très prononcée, j'imagine qu'il y a des discussions, pas simplement convaincre celle de dépasser CHF 300 millions, mais à ce rythme-là, quand est-ce qu'on va dépasser celle de CHF 400 millions.

Maintenant, la question se pose de savoir comment cela va être pérenne et je ne pense pas que 6 points d'impôt dont on parlait, nous amènerons un jour à des CHF 400 millions. Il doit y avoir à mon avis une réflexion de fond, de savoir comment des investissements qui coûtent plus chers par l'augmentation des coûts de tous les jours, les salaires n'augmentent à première vue pas aussi vite, donc les impôts non plus, on arrive plutôt dans une période de vaches maigres potentiellement, plutôt que de vaches grasses dans les années à venir, j'aimerais savoir quelles sont les réflexions au niveau de la Municipalité sur ces investissements, qu'on voit augmenter chaque année de plusieurs

dizaines de millions, et qui, d'une manière ou d'une autre, devront être discutés de manière plus pérenne ? Si vous pourriez partager quelques-unes de vos réflexions de travail sur les années à venir. Je vous remercie.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

En fait, le plan des investissements est un examen que la Municipalité refait chaque année. Il a deux vertus : on a essayé de faire un inventaire le plus exhaustif possible de ce qui peut attendre notre Commune en termes d'investissements. Et évidemment, à l'échelle des 5 ans, glissant d'année en année, on essaie de se questionner sur la pertinence de ces objets qui ont été identifiés, de la pertinence de leur calendrier, à quel moment il faut les prévoir, qu'est-ce qui peut être repoussé et puis aussi sur la justification je dirais plus technique des différents identifiés, est-ce qu'ils sont indispensables, nécessaires, quelle est la conséquence si on ne les prévoit pas. Ce travail est fait chaque année par la Municipalité avec tous les chefs de service concernés et on essaie à chaque fois de repousser tout ce qui peut l'être. En fait, il n'y a pas une volonté d'en faire le plus possible, c'est simplement, l'effet probablement d'un vieillissement d'un certain nombre d'infrastructures, on a parlé de la piscine tout à l'heure, bien que cela soit difficile d'entrer dans le détail d'un devis à ce stade, on est maintenant avec des infrastructures qui ont été développées dans les années 70, qui vieillissent et la question de leur renouvellement se pose de manière plus pressante qu'il y a 10, 15 ou 20 ans

Voilà, nous, on est convaincus que c'est des montants auxquels il faut s'attendre, qui seront encore réexaminés une fois de plus chaque année et bien sûr qui feront l'objet, sur la base d'une argumentation développée, d'un choix de ce Conseil, est-ce qu'on veut partir dans ces différents investissements ou pas, mais je vous assure, que le travail il est fait de manière rigoureuse, en pleine conscience de notre situation financière, donc en cherchant à repousser tout ce qui peut l'être.

En fait, le résultat qui vous est présenté à ce stade, bien sûr, c'est une appréciation de la Municipalité et de ses services, mais ce qu'on a pu dégager de ce plan, parce qu'on a quand même dégagé des objets, on a fait que de les repousser un peu plus loin, hors plan. En fait, potentiellement, ils sont toujours là et un jour ou l'autre, il faudra bien s'en occuper, les traiter. L'entretien de notre patrimoine, pour prendre cet exemple, on peut considérer qu'on ne l'entretient pas, il faut savoir jusqu'où on peut aller dans cette logique, à un moment donné, on a quand même une obligation d'entretenir notre patrimoine.

Ce sont des choix difficiles, mais je peux vous assurer qu'il y a une réflexion qui tient pleinement compte de notre situation financière qui est faite par la Municipalité et ses services et le résultat qui vous est soumis, c'est ce qui probablement attend cette ville dans les années à venir.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Juste une question complémentaire, si vous me permettez encore, nous ne voyons donc pas une diminution des investissements sur le moyen et long terme.

Et pourquoi, je vous pose la question, on entend souvent que les infrastructures qui ont aujourd'hui 40 à 60 ans, du coup, nous sommes dans une vague de réinvestissement, logiquement, qu'on n'avait peut-être pas dans les années 70 si on avait beaucoup investi automatiquement et dans les années 80 et 90, on a pu capitaliser sur cet investissement et avoir un moment où on avait moins d'investissement. Ma question est de comprendre si on est dans une période où on a investi beaucoup, mais logiquement dans 5 à 10 ans, nous aurons fait ces investissements, par conséquent, nous pourrions voir une baisse à nouveau de la nécessité d'investir, d'où les plans à super long terme, si j'ose dire. Aujourd'hui, quand je vous entends, on a repoussé beaucoup et on a repriorisé et on fait au dernier moment, est-ce que cela veut dire qu'une vague redescendante des investissements, parce

qu'on a renouvelé nos infrastructures datant des années 70 est quand même en ligne de mire ou malheureusement, nous voyons que dans les 5 à 15 ans, ces investissements vont au mieux stagner, voire continuer à augmenter ?

M. Gil REICHEN demande la parole :

Clairement, l'idée c'est d'avoir un pic, pas un pic en forme de Cervin, mais avec un arrondi et plutôt une tendance à un niveau d'investissement global qui va baisser. Maintenant, dans quel délai ? Cela sera plutôt à l'horizon de 7, 8, 10 ans. Evidemment que dans ce plan, on a des constructions scolaires, on a la rénovation de la STEP, on a des gros objets, qui pèsent lourds dans ce plan. Une fois qu'on les aura faits, on peut bien penser qu'on va retomber dans un cycle un peu plus courant et plus bas aussi, bien sûr.

Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

C'est juste une petite question, concernant l'objet n°17, qui figure à la page 2 de l'annexe et qui concerne un futur préavis pour la rénovation de l'immeuble de la route d'Oron 8. Il est prévu un besoin de CHF 1,2 millions et que la réalisation se ferait en 2025-2026. Ma question, sauf erreur au mois de juin, Mme la Conseillère municipale Masmejan, avait annoncé qu'il y aurait une étude pour la vente éventuelle de cette parcelle à la Route d'Oron. Qu'en est-il ? Est-ce que cet immeuble sera rénové plutôt que vendu ? Je m'étonne de trouver cet objet dans les projets à relativement brève échéance, alors qu'on nous avait parlé d'une vente éventuelle de l'immeuble.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Oui, vous avez raison, simplement entre le moment où le plan des investissements est établi et le moment de ce soir, il y a des choses qui évoluent. Ce n'est pas plus tard que ce matin, que la Municipalité a eu le résultat d'une démarche qui consistait à faire un appel d'offres pour tester l'intérêt du marché je dirais par rapport à l'acquisition de ce bâtiment. Cette démarche a été faite depuis, on a eu des offres d'achat qu'on juge intéressantes et compte tenu de la situation financière de la Commune, on a décidé dans notre séance de ce matin de venir devant votre Conseil avec une proposition de vente de cet immeuble. Du coup si le Conseil accepte la vente, ce montant disparaîtra du plan des investissements.

Le Président :

Nous sommes toujours dans la discussion sur ce préavis. A qui puis-je donner la parole ? La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous constatons que ce Conseil a pris connaissance de ce préavis 27-2024, sur les investissements, sans que ce dernier ne l'engage ou qu'il n'ait à se prononcer par un vote.

2.3 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Postulat 02-2024 de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts

« Evaluer le potentiel financier d'une adaptation des pratiques de tarification du stationnement » »

Le Président :

La parole est-elle demandée suite à la réponse de la Municipalité à ce postulat ? Je me tourne vers M. Guillaume Roy ? Il me fait signe que non. Il n'y a donc pas de prise de parole sur ce postulat.

2.4 Propositions individuelles

2.4.1 Interpellation « Petits dents, gros tarifs »

Interpellation sur le prix des repas dans les structures de l'accueil pré et parascolaire de Mmes Odile Cuénoud González et Line Zolliker

Le Président :

Conformément à notre règlement, pour être développée, l'interpellation doit être soutenue par au moins 5 personnes. C'est le cas, je vous remercie.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Au mois de novembre, les parents des petites pulliérans et des petits pulliérans qui mangent à midi dans les structures pré- et parascolaires, ont reçu une nouvelle peu réjouissante de la part de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse avec une augmentation considérable des prix des repas dès le 1er janvier 2025.

Nous le savons, l'inflation n'épargne personne, même pas la FEJ, ça c'est un fait, sauf que lorsque l'on passe de CHF 5.00 CHF à CHF 8.00 CHF pour chaque repas pour les préscolaires et de CHF 6.00 à CHF 10.00 pour les plus grands dans le parascolaire, donc je précise une hausse respective de 60% et 67%, cela fait exploser le budget familial.

Dans notre interpellation, nous donnons l'exemple d'une famille avec deux enfants en âge scolaire, par exemple 3P et 6P, qui seraient inscrits sur 4 jours, tous les jours sauf le mercredi, cette famille paiera désormais CHF 320.00 de frais de repas au lieu de CHF 192.00, soit une augmentation de CHF 128.00 par mois. Vous enlevez les vacances scolaires, cela fait environ CHF 1'200.00 par année.

Nous ne remettons pas en question la nécessité d'une augmentation, mais nous aimerions savoir quelles solutions la Municipalité pense proposer aux familles pour qui cette augmentation représente un réel frein à la possibilité de garde de leurs enfants. Je rappelle que les prix des repas est le même pour tout le monde, tout revenu confondu.

Le Parti Socialiste propose de repenser le système de facturation des repas pour qu'il soit plus juste et équitable au sein de la diversité des familles pulliérans, par exemple en faisant varier, selon le même barème que le reste de la facture de l'accueil, en fonction du revenu, avec une clé de répartition ou alors penser à des solutions de subsides ou de plafonds à mettre en place.

Voilà, M. le Municipal Jean-Marc Chevallaz, je ne vous épargne pas ce soir, je sais que je vous ai envoyé cette interpellation à la der comme on dit, mais au vu de l'heure à laquelle vous l'avez reçue, vous répondrez sûrement à la prochaine séance, toutefois, vu que le 1^{er} janvier arrive à grands pas, je pense que les parents qui sont dans le public ce soir, seraient certainement heureux d'avoir un début de réponse ou un mot de votre part. Merci pour votre attention.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Je remercie Mme la Conseillère Cuénoud González de m'avoir transmis cette interpellation.

Effectivement, les questions qui sont soulevées nécessitent quand même des discussions au sein de la Municipalité, ce qui fait que la réponse, car comme vous le savez, j'aime bien donner des réponses complètes, viendra lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Néanmoins, à titre d'information, je vous signale quand même qu'aujourd'hui, le prix d'un repas coûte CHF 11,75 et ceci sans compter le travail de régénération des repas, donc vous comprendrez aussi pourquoi la Fondation a pris la décision d'augmenter les

prix, qui peuvent paraître un écart important, mais nous sommes toujours en-dessous du coût réel des prestations qui sont fournies aux familles.

Le Président :

Conformément à notre règlement, art. 70 al. 3, la Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, au cours de la séance suivante.

Y a-t-il une demande de parole concernant cette interpellation ? Ce n'est pas le cas.

2.4.2 Interpellation « La question du stationnement de Dieci Pizza à Pully »
de M. David Contini

Le Président :

A nouveau, pour être développée, l'interpellation doit être soutenue par au moins 5 personnes. C'est le cas, je vous remercie.

M. David CONTINI :

Je m'excuse de vous prendre encore un peu de temps avant le repas, surtout qu'on parle de pizzeria et cela n'apaisera pas vos estomacs.

Le but principal de cette interpellation est de se questionner sur la sécurité du trafic routier au centre de Pully dans un endroit clé, où de nombreux véhicules passent chaque jour, je pense que plus de 10'000 voitures empruntent l'avenue de Lavaux. Que vous soyez automobiliste, cycliste, scootériste, motoriste ou adepte de la trottinette, si vous circulez depuis Pully en empruntant la rue de la Poste pour vous rendre direction Lutry, vous traverserez l'avenue Samson-Reymondin et vous avez probablement tous remarqué les nombreux scooters et Smart de Dieci Pizza garés devant le commerce. J'ai mis des photos dans mon interpellation. Certaines Smart sont stationnées dans un angle qui ne permet pas de voir les véhicules qui débouchent sur le rond-point depuis l'avenue de Lavaux à une vitesse souvent élevée, en tout cas 50 km/h, je n'en vois pas beaucoup qui ralentissent. Il y a d'ailleurs un cycliste qui est décédé en 2018 à cet endroit, je vous ai mis la source qui est un article de 24heures paru à l'époque.

Je vais faire court sur les considérations juridiques, j'ai été épluché le règlement applicable dans le secteur, c'est un plan partiel d'affectation spécial sur l'avenue Samson-Reymondin et dans les grandes lignes, ce plan prévoit que tous les véhicules doivent stationner dans un garage ou un souterrain. Autrement dit, il n'est pas autorisé d'avoir des véhicules en surface, sauf pour les places visiteurs et de manière très limitée.

On voit bien que devant Dieci ce ne sont pas vraiment des places visiteurs devant le commerce, mais bien des places utilisées pour l'activité commerciale de la parcelle n° 604. Même à supposer qu'une dérogation au règlement puisse être accordée, vous voyez ici qu'elle se ferait au détriment de la limite des constructions qui est dessinée en rouge sur le plan, je vous ai mis dans l'interpellation le plan d'affectation en vigueur, là on parle de 3 mètres, mais cela c'est s'il n'y a pas de limites de constructions et comme il y en a une ici, c'est celle-ci qui doit être respectée et on voit que les voitures se trouvent en dehors de la limite.

C'est pour ces motifs que je pose plusieurs questions à la Municipalité, en particulier :

1) Quel est le régime particulier d'autorisation de stationnement sur la parcelle n° 604 exploitée par Dieci Pizza ? S'agit-il de places de stationnement légalisées par une décision ?

2) A supposer que le stationnement effectué en surface, sur la parcelle n° 604 est au bénéfice d'une dérogation au règlement communal Samson-Reymondin pour quel motif la dérogation a-t-elle été accordée ?

3) Le propriétaire de la parcelle n° 604, respectivement les utilisateurs dont Dieci Pizza sont-ils au bénéfice d'une autorisation de stationner sur les trottoirs ? Si oui, s'acquittent-ils d'une taxe pour l'utilisation accrue du domaine public ?

Et enfin la dernière question et majeure, puisque vous aurez compris, le but ce n'est pas de faire fermer boutique à Dieci Pizza, mais plutôt résoudre la question de la sécurité du trafic :

4) Ne serait-il pas opportun d'interdire le stationnement des véhicules dans l'angle qui débouche sur le rond-point et qui restreignent fortement la visibilité aux conducteurs ? Ou encore, j'aurais pu ajouter, d'examiner toute autre solution permettant d'améliorer la sécurité du rond-point.

Je vous remercie.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Nous n'allons pas répondre ce soir à l'interpellation, la réponse impliquant une coordination entre différentes directions de la Ville et la Police. Nous répondrons donc lors de la prochaine séance de ce Conseil.

Je peux toutefois déjà vous dire que des travaux de sécurisation de l'entrée dans le rond-point de Lavaux-Reymondin, vont commencer tout prochainement, encore cette année, ce qui permettra de réduire la vitesse d'entrée dans le giratoire en arrivant depuis l'avenue de Lavaux et de sécuriser un petit plus ce giratoire. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

La parole est-elle demandée concernant cette interpellation ? Ce n'est pas le cas.

2.5 Divers

2.5.1 Fête de Noël de l'Association de Pully-Nord - 9 décembre 2024

Mme Lena YERSIN

Au nom de l'Association de Pully-Nord, j'ai le plaisir de vous inviter à notre traditionnelle fête de Noël, qui aura lieu le lundi 9 décembre 2024 sur la Place Chantemerle et à l'intérieur de l'église.

La fête commencera par l'accueil avec le carillon à 16h45, puis à 17h00, nous aurons une chantée de Noël par les enfants de toutes les classes de Chantemerle. A 17h30, nous partagerons le verre de l'amitié. Il y aura du vin chaud, du thé et des mignardises en présence du Père Noël qui distribuera des cadeaux aux enfants.

Avec tous les autres membres du Comité, je me réjouis de vous rencontrer à cette occasion en compagnie de vos proches pour cette joyeuse fête hivernale.

Joyeux Noël à toutes et tous. Merci.

2.6.2 Protection de données personnelles - Préavis 23-2024

M. Pascal KOTTE

Je me permets de vous adresser cette question concernant la publication en ligne sur le site internet de la Commune de plans annexés au préavis 23-2024.

Ces documents accessibles sur le site du Conseil communal, dans l'agenda des séances à la date du 20 novembre incluent les noms et prénoms de plus de 150 propriétaires de notre Commune, 157 exactement, m'a extrait l'intelligence artificielle.

Je m'interroge quant à la conformité de cette diffusion avec les dispositions légales en matière de protection des données, notamment l'article 15, al. 2 de la Constitution vaudoise ainsi que la Loi sur la protection des données, la LLPrD. Cette publication pourrait porter une atteinte à la vie privée des personnes concernées, comporter un risque potentiel d'utilisation abusive de ces informations.

Dans ce contexte, ma question est la suivante : ne serait-il pas pertinent, voire nécessaire d'intervenir afin de limiter l'accès à cette page ou de modifier son contenu dans le respect des obligations légales, est-ce bien nécessaire d'exposer pour cette exposition de projets des données personnelles, est-ce utile ? Je vous remercie d'avance pour l'attention bienveillante que vous porterez à cette situation.

J'en profite pour vous souhaiter à tous d'excellentes fêtes et vous remercier immensément pour ce magnifique conseil de ce soir et tous ceux qui ont contribué à sa brièveté, cela me change du baptême de feu de l'année dernière. Merci à tous.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

J'aimerais remercier le Conseiller Kotté de nous avoir transmis sa question ce matin ou cet après-midi, ce qui me permet d'y répondre immédiatement.

Suite à la consultation de notre Service juridique également, vous rappeler que ce préavis portait sur des aménagements routiers urbains et paysagers et qu'il a été présenté dans le cadre d'une mise à l'enquête, basée notamment sur la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, la loi cantonale. Or l'article 3 du règlement d'application de cette loi prévoit que le dossier d'enquête doit comprendre, je cite : « au moins un plan de situation extrait du plan cadastral avec mention des propriétaires riverains ». Ainsi les noms des 157 propriétaires qui figurent sur les plans de l'enquête sont justement là pour répondre à une obligation légale.

Par rapport à la législation sur la protection des données ensuite, nous agissons évidemment en conformité avec ce que cette loi prévoit. Elle prévoit notamment que les données personnelles ne peuvent être traitées que si une base légale l'autorise et qu'elle sert à l'accomplissement d'une tâche publique, ce qui est le cas en l'occurrence. Il convient également de rappeler que ces données sont considérées comme des données personnelles et non comme des données sensibles au sens de la Loi sur la protection des données. Il est clair que si on ajoutait à ces noms un numéro de téléphone par exemple, cela ne serait pas possible. De plus, ces données, elles sont tout de même du domaine public, puisque toute personne peut obtenir les noms et prénoms des propriétaires d'un bien immobilier sur demande. En conséquence, étant donné que la mention des noms et prénoms sur les plans fait partie du dossier de la mise à l'enquête et est une exigence légale, il n'y a pas lieu de modifier les plans sur le site internet de la Commune. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Est-ce que cette réponse satisfait M. le Conseiller Kotté ? C'est oui visiblement.

Nous sommes toujours sous les « Divers », quelqu'un veut-il encore intervenir ? Ce n'est plus le cas.

Nous arrivons au terme de notre séance. Il est presque 20h00.

Merci de ramener rapidement vos boîtiers à Mme Célia Burnand, notre secrétaire suppléante, que je remercie et qui se trouve au fond de la salle.

Au nom du bureau incorpore, nous vous remercions pour votre présence, votre travail et votre contribution au présent conseil. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont permis la tenue de cette séance. Nous nous retrouvons le mercredi 26 février 2025, à 20h00.

Place au repas de fin d'année, on commence par l'apéro au Foyer et on reviendra après ici dans cette salle transformée pour un banquet géant.

Merci à nos scrutateurs et scrutatrices.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et une belle suite de soirée ici-même.

(Applaudissements)

Le Président :

La secrétaire :

Frédéric Bründler

Francine Medana